

Guide

de création d'un
nouveau produit



**Pour une
consommation
responsable**

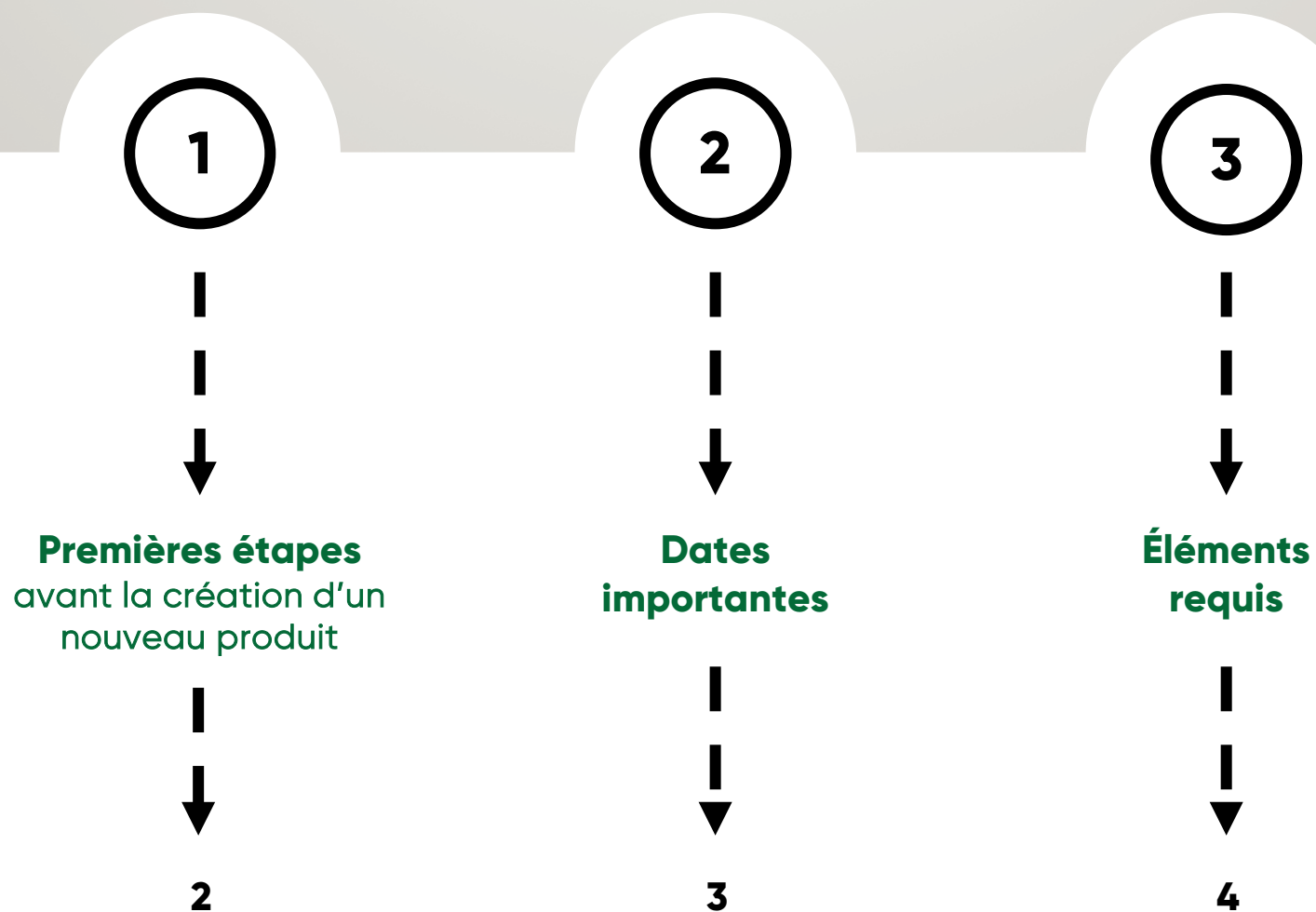
Août 2024



Ce guide de création d'un nouveau produit, créé par la Société québécoise du cannabis (SQDC), a pour but d'accompagner les fournisseurs dans le processus de création d'un nouveau produit.

En prenant connaissance des dates importantes et en fournissant les éléments requis inclus dans ce guide, les fournisseurs contribuent à faciliter le lancement de leurs nouveaux produits.

La SQDC remercie les fournisseurs de leur collaboration afin de contribuer à la clarté, l'exactitude, la conformité et l'uniformité des produits offerts pour une expérience client impeccable.

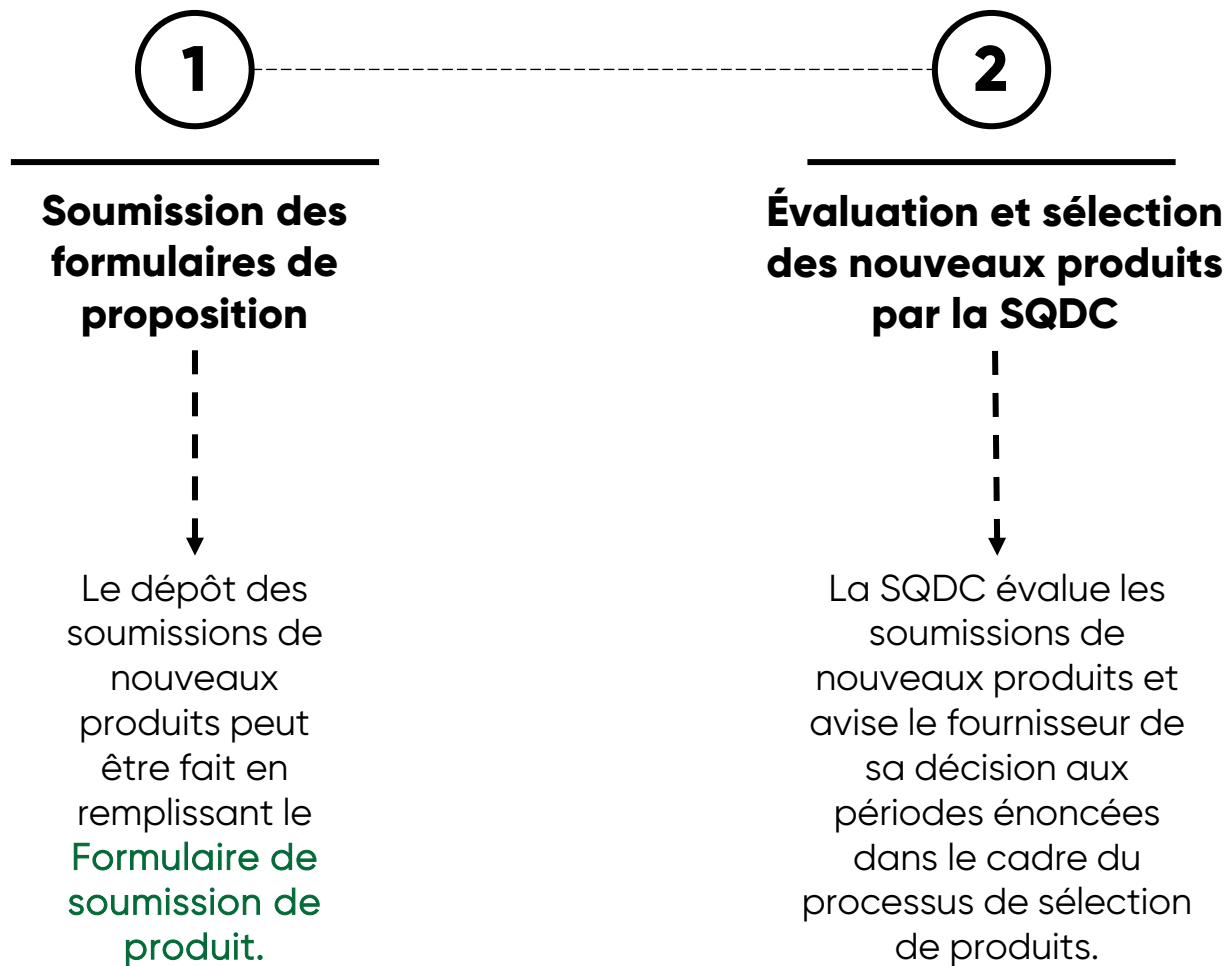


1

Premières étapes

avant la création d'un nouveau produit

Deux étapes doivent être franchies avant de débiter la création d'un nouveau produit. Le processus pour créer ce nouveau produit peut donc débiter **seulement après** ces deux étapes.



Lorsqu'un nouveau produit est confirmé pour commercialisation dans l'un des réseaux de vente, le processus de création d'un nouveau produit débute.



Pour consulter tous les détails du processus de sélection de nouveaux produits, veuillez vous référer au document *Processus de sélection des produits du cannabis* disponible sur le sqdc.ca

2

Dates importantes



Périodes de soumission et de sélection des produits de cannabis

Cycle de commercialisation	Date limite de soumission de nouveaux produits	Retour aux fournisseurs sur les produits sélectionnés pour les pépinières et le planogramme régulier	Début du planogramme régulier	Période d'introduction des produits	Période d'évaluation du planogramme régulier et des pépinières
Printemps/été 2025	22 novembre 2024	31 janvier 2025	14 avril 2025	14 avril au 9 mai 2025	11 mai au 21 juin 2025
Automne/hiver 2025	23 mai 2025	1 août 2025	13 octobre 2025	13 octobre au 7 novembre 2025	9 novembre au 20 décembre 2025

* Date limite de soumission des éléments de création de nouveaux produits (images, emballages, NNCP,...):

- Planogramme Printemps/été 2025: 7 mars 2025
- Planogramme Automne/hiver 2025: 6 septembre 2025

Exceptions aux périodes de soumission et de sélection des produits

Les produits de cannabis considérés comme des innovations, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à des catégories de produits actuellement non commercialisés à la SQDC, peuvent être introduits en dehors des deux cycles officiels, sur le réseau Web sqdc.ca et dans l'ensemble du réseau de succursales. Idem pour les produits répondant à un besoin non comblé par l'offre actuelle et en demande par nos clients.

Les fournisseurs dont certains produits sont introduits sur SQDC.ca en dehors des plages de soumission et de sélection de produits et qui désirent introduire ses produits en succursale devront les soumettre lors de la prochaine plage de soumission. Si ces produits sont sélectionnés, ils débiteront lors du prochain cycle de commercialisation au sein des pépinières.



3

Liste des éléments requis

Pour créer un nouveau produit, la SQDC doit recevoir et approuver tous les éléments ci-dessous.

- 1 Échantillon
- 2 Images
- 3 Étiquette de la caisse d'expédition
- 4 Étiquette à plat
- 5 Avis d'un nouveau produit du cannabis
- 6 Certificat Cultivé Québec, si applicable
- 7 Certificat d'analyse du premier lot
- 8 Certificat de conformité des codes à barres GS1, sur demande

1

Échantillon

Emballage avec code à barres conforme

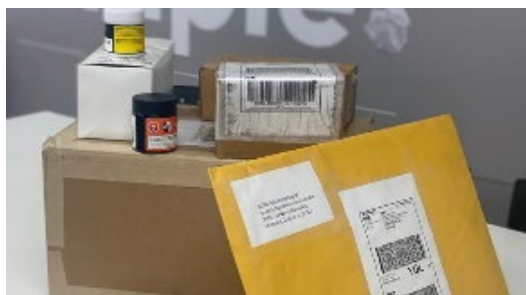
→ Un emballage vide du nouveau produit avec un code à barres conforme doit être envoyé à la SQDC

L'échantillon doit être envoyé à :
Société Québécoise du Cannabis
À l'attention : Gestion de l'offre
7355, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec), H1N 3S7



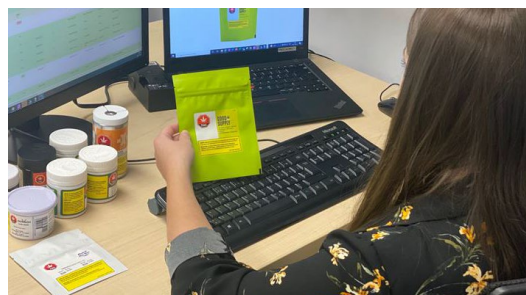
1

Réception de l'échantillon



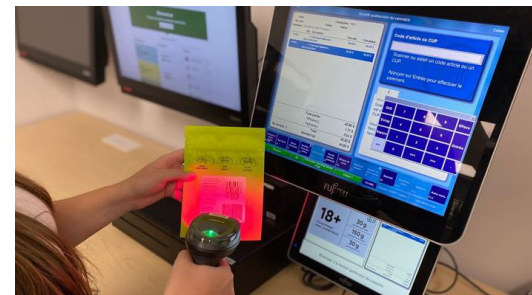
2

Vérification de l'emballage et de l'étiquette



3

Vérification du code à barres



2

Images

- Pour plus de détails, voir le [Guide de spécifications techniques pour les photos de produits](#) de la SQDC
- Déposer les fichiers sur la plateforme Microsoft Azure
 - Nomenclature du fichier: [selon le type d'image](#)

NOMENCLATURE DES FICHIERS	
Image principale	12chiffrescodeproduit_0_
Image secondaire – emballage (s’il y a lieu)	12chiffrescodeproduit_1_
Image secondaire – seringue graduée (s’il y a lieu)	12chiffrescodeproduit_2_
Image fleur séchée ou produit	12chiffrescodeproduit_produit_

TAILLE ET FORMAT DES IMAGES	
Format du fichier	PNG-24
Résolution	72 dpi (minimum)
Dimensions	1500 x 1500 pixels
Arrière-plan	Fond transparent
Surface	Couvrir environ 80 % de la surface de l’image.
Marge – image principale	Doit avoir une marge minimale de 150 pixels.
Marge – image secondaire	Doit avoir une marge minimale de 50 pixels.



Image principale
→ Emballage qui contient le cannabis
12chiffrescodeproduit_0_



Image secondaire
→ Emballage principal à côté de l’emballage secondaire
12chiffrescodeproduit_1_



Image secondaire
→ Seringue graduée
12chiffrescodeproduit_2_



Image du produit
12chiffrescodeproduit_produit_




3

Étiquette de la caisse d'expédition

Points importants

- Le code à barres doit utiliser la **symbologie GS1-128** et inclure le **GTIN caisse**, la **date d'emballage**, le **numéro de lot** et la **quantité par caisse**
- Pour plus de détails, voir le **Guide du fournisseur** de la SQDC
- Déposer le fichier sur la plateforme Microsoft Azure
 - Nomenclature du fichier: **12chiffrescodeproduit**

Fournisseur autorisé / Licensed Supplier Entreprise ABCDE	GTIN (12) produit / Product # 123456789123	GTIN (14) boîte / Case Code 12345678912345
Nom du produit / Product Name Produit XYZ		
Type de produit / Product Type Cannabis séché <i>Dried cannabis</i>	Taille de l'unité / Unit Size 3.5 g	Unité par boîte / Units per Case 0024
THC: XXX.XX mg/g THC total: XXX.XX mg/g (XX.XX%) CBD: XXX.XX mg/g CBD total: XXX.XX mg/g (XX.XX%)	N° Lot / Lot # 0000000000	Date d'emballage / Packaging Date AAAA-MM-JJ
 (01)40666592000040(13)210406(10)00000000(90)0024		



De préférence, les inscriptions présentes sur l'étiquette sont en français uniquement. Toutefois, si l'anglais y figure également, le français doit obligatoirement y être aussi.

L'étiquette doit également inclure toutes les informations qui sont dans l'exemple ci-dessus.

4

Étiquette à plat

Image de l'étiquette

- L'étiquette de l'emballage contenant le cannabis
- Déposer le fichier sur la plateforme Microsoft Azure
- Nomenclature du fichier: **12chiffrescodeproduit**

Étiquette à plat de l'emballage secondaire

Étiquette à plat de l'emballage primaire

- Pour les produits qui ont un emballage secondaire, le même fichier doit contenir les deux étiquettes à plat

5

Avis d'un nouveau produit du cannabis

- Déposer la preuve de dépôt de l'avis sur la plateforme Microsoft Azure
 - Nomenclature du fichier: **12chiffrescodeproduit**



L'image ou le document PDF doit montrer l'identifiant ID NNCP ainsi que la date de vente autorisée.

Si votre image contient plus d'un identifiant ID NNCP, préciser clairement lequel représente la preuve de soumission de votre nouveau produit


Notice of New Cannabis Product ID	Licence ID	Brand Name	Class of cannabis	Date of Expected Sale	Date Submitted	Status
NP- [redacted]	LIC- [redacted] 2019-2	[redacted]	Cannabis extract	2020-03-31	2020-01-31	Submitted
NP- [redacted]	LIC- [redacted] 2020-2	[redacted]	Cannabis extract	2020-03-31	2020-01-31	Submitted
NP- [redacted] GTIN 012345678910	LIC- TP0IFNPI2Q- 2019-2	[redacted]	Cannabis extract	2020-03-31	2020-01-31	Submitted

6

Certificat Cultivé Québec

- Pour le moment, l'identifiant est réservé aux produits suivants: fleurs séchées, moulu, préroulés, haschich et kief
- Déposer le certificat d'engagement sur la plateforme Microsoft Azure
- Nomenclature du fichier: **12chiffrescodeproduit**

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS
IDENTIFICATION DES PRODUITS « CULTIVÉ QUÉBEC »



**ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR POUR L'IDENTIFICATION D'UN PRODUIT CULTIVÉ AU QUÉBEC
POUR LES PRODUITS DE CATÉGORIES SUIVANTES : FLEURS SÉCHÉES, MOULU, PRÉROULÉS,
HASCHICH ET KIEF.**

DÉSIGNATION DU PRODUIT

Nom du produit : GTIN :
Catégorie : Date initiale :

LE PRODUCTEUR, , personne morale ayant son siège au à dans la province de , , (le « **Producteur** »), étant dûment représenté,

Atteste, envers la Société québécoise du cannabis (la « **SQDC** »), respecter les paramètres et qu'elle administre,

LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

1. Le produit est et demeurera conforme aux conditions d'admissibilité à cette identification et, à défaut, il en avisera la SQDC immédiatement.
2. Entre la date initiale et l'anniversaire d'un an de cette date, et pour chaque période d'une année qui suivra, (la « **période de référence** »), un minimum de 65 %, poids par poids, du cannabis contenu dans ce produit aura été cultivé au Québec.
3. Il tiendra la documentation nécessaire pour assurer la traçabilité de chacun des lots de ce produit (incluant la provenance, le lieu de culture, la quantité produite), et y donnera accès à la SQDC sur demande.
4. Il remettra à la SQDC, au plus tard 60 jours après la fin de chaque période de référence, une attestation signée de l'origine de chacun des produits identifiés, selon la formule prescrite par la SQDC.
5. Il se conformera à toutes les consignes de la SQDC quant à cette identification, et il reconnaît et accepte que la SQDC soit, seule, en charge de la gestion de cette identification, que ses décisions à cet égard sont finales et sans appel, et il dégage la SQDC de toute responsabilité en lien avec cette identification.

EN FOI DE QUOI, le Producteur a signé ce
étant représenté par ,
occupant la fonction de .

Critères à respecter pour obtenir l'identifiant « Cultivé Québec »



- Le produit doit être cultivé majoritairement (65 %) au Québec.
- Un engagement doit être signé pour chaque produit visé par l'identifiant et être déposé sur Microsoft Azure.
- Sur demande de la SQDC, des données de traçabilité pour chacun des lots, chaque année, et à tous moments doivent être fournis

7

Certificat d'analyse

- Déposer le fichier sur la plateforme Microsoft Azure
- Nomenclature du fichier: **12chiffrescodeproduit**

Avant le premier envoi du nouveau produit à la SQDC, le certificat complet de l'analyse du premier lot qui sera envoyé à la SQDC doit être déposé sur Microsoft Azure



Cela doit être fait seulement pour le premier envoi du produit. D'autres certificats d'analyse devront être fournis sur demande

Cannabinoid Profiling			
Delta-9-tetrahydrocannabinol	Report	0.676	% (w/w)
Delta-9-tetrahydrocannabinol Acid	Report	20.286	% (w/w)
Total Delta-9-tetrahydrocannabinol (As Is)	Report	18.467	% (w/w)
Total Delta-9-tetrahydrocannabinol (Anhydrous)	Report	19.656	% (w/w)
Cannabidiol	Report	Not Detected	% (w/w)
Cannabidiol Acid	Report	0.036	% (w/w)
Total Cannabidiol (As Is)	Report	0.031	% (w/w)
Total Cannabidiol (Anhydrous)	Report	0.034	% (w/w)
Cannabinol	Report	Not Detected	% (w/w)
Method: EXPTM613			
Analysis Date: 27-Aug-2020 to 28-Aug-2020			

8


Certificat de conformité GS1

- Déposer le fichier sur la plateforme Microsoft Azure
- Nomenclature du fichier: 12chiffrescodeproduit

- Le certificat de conformité GS1 permet à la SQDC de valider que le code à barres du nouveau produit rencontre les standards de l'industrie.
- Tous les code à barres doivent être conformes aux normes GS1 et avoir réussi l'évaluation globale de GS1



Le certificat de conformité GS1 n'est pas, pour le moment, obligatoire. Il doit être fourni sur demande.



GS1 Canada Images
 9200 boul. du Golf
 Montreal, QC, H1J 3A1, Canada
 Tel: 514.355.8929 or 1.800.567.7084 Fax: 514.355.3235
 Email: barcodetestreport@gs1ca.org

Certificat de conformité / Certificate of Conformity

Date / Date:	<input type="text"/>
Nom du client / Client Name:	<input type="text"/>
Customer Number/Numéro du Client:	<input type="text"/>
Description du produit:	<input type="text"/>
Product description:	<input type="text"/>
Format / Size:	<input type="text"/>
GTIN:	<input type="text"/>
Données GS1 / GS1 Data:	(01) (17) (10)

Rapport / Report:
Évaluation global/Global Evaluation: PASS
Vérifié par / Tested by:

<u>Vérification visuelle / Visual Check</u>	<u>Test de vérification / Verification Test</u> PSC650-660nm-20mil/10mil
Symbologie/Symbology: <input type="text" value="GS1"/>	Paramètre/Parameter % Note/Grade
Numero article de l'interieur/ Inside Article Number: <input type="text"/>	Réflectance minimale/Minimum Reflectance: 100 A
Prefix du compagnie/ Manufacturer Prefix: <input type="text"/>	Contraste du symbole/Symbol Contrast: 89.4 A
Facteur de grossissement/Code Magnification: <input type="text" value="0.426%"/> <input type="text" value="PASS"/>	Contraste minimal du bord/Minimum Edge Contrast: A
Caractère de contrôle/Check Character: <input type="text" value="PASS"/>	Modulation/Modulation: 80.4 A
Emplacement du symbole/ Code Location: <input type="text" value="PASS"/>	Décodabilité/Decodability: 59.7 A
Correspondance du code/ Code Number Match: <input type="text" value="PASS"/>	Défauts/Defects: 5.7 A
Bar d'appui/Bearer Bars Present: <input type="text" value="PASS"/>	Note Globale ISO/IEC/Overall ISO/IEC grade* : 3.8 A
Espaces blancs/Quiet Zone: <input type="text" value="G/LT"/> <input type="text" value="PASS"/> <input type="text" value="D/R"/> <input type="text" value="PASS"/>	

Commentaires/Comments

Decoded Text:
 GS1 Table 2 requires a minimum Xdim of 0.495mm
 GS1 Table 2 requires a minimum height of 31.750mm
 Pour les GS1-128 et les ITF-14, il est possible d'utiliser un plus petit module de base s'il n'est pas possible d'imprimer le code à barres en taille minimale si le produit est trop petit. Le module de base NE DOIT PAS mesurer moins de 0,250 millimètre (0m0098 pouce).
 Si le produit est trop petit pour respecter cette taille minimale, la hauteur minimale des GS1-128 et des ITF-14 peut être réduite à 12,70 millimètres (0,500 pouce); si des contraintes d'espace supplémentaires l'empêchent, la hauteur minimale ne doit pas être moins de 5,08 millimètres (0,200 pouce). / For GS1-128 and ITF-14, a smaller X-Dimension may be used if there is absolutely no possibility of printing the minimum size barcode because the trade item is physically too small; the X-Dimension SHALL NOT be less than 0.250 millimetre (0.0098 inch).
 If the trade item is physically too small to accommodate the minimum, for GS1-128 and ITF-14 the minimum height can be reduced to 12.70 millimetres (0.500 inch) or in case of further space constraints to no less than 5.08 millimetres (0.200 inch).



Pour contacter la SQDC

	Courriel	Téléphone
Questions de la part de nouveaux fournisseurs	soumission_produits@sqdc.ca	
Questions sur la création de produits pour les fournisseurs ayant une relation établie avec la SQDC	mem_produits@sqdc.ca	



SQDC.ca